



Paris, le 9 juin 2020

ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2020

**RÉPONSE N°1 A UNE QUESTION POSÉE PAR UN ACTIONNAIRE :
ÉLIGIBILITÉ AU PEA DE L'ÉVENTUELLE FUTURE SICAV SOFRAGI ?**

Dans le contexte de la transformation envisagée de SOFRAGI en Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), un actionnaire a demandé si la SICAV SOFRAGI serait éligible au plan d'épargne en actions (PEA).

La société indique que, compte tenu de sa politique d'investissement et de la répartition de son portefeuille, elle ne sera pas éligible au PEA.

* * *